



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par arrêté n° 131/2016 en date du 27 octobre 2016, le Maire de Gassin a décidé l'ouverture d'une Enquête Publique portant sur la modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Madame Mireille GAIERO, attachée en mairie de Saint-Raphaël au service de l'urbanisme, demeurant 32 rue Thiers, SAINT RAPHAEL (83700), a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par décision du 17 octobre 2016 n° E16000085/83 du Tribunal Administratif de TOULON.

Monsieur Daniel JARRIN, ingénieur des arts et métiers (e.r), demeurant Domaine de la Nartelle, 3 avenue Frédéric Mistral, SAINTE MAXIME (83120), a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par décision du 17 octobre 2016 n° E16000085/83 du Tribunal Administratif de TOULON.

L'enquête se déroulera en Mairie de Gassin du **mercredi 23 novembre 2016 à 8h30 au vendredi 23 décembre 2016 à 17h00**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, où chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations soit sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique, soit les transmettre par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme1@mairie-gassin.fr.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en Mairie de Gassin les :

- mercredi 23 novembre 2016 de 9h00 à 12h00 ;
- mardi 29 novembre 2016 de 14h00 à 17h00 ;
- vendredi 9 décembre 2016 de 9h00 à 12h00 ;
- jeudi 15 décembre 2016 de 14h00 à 17h00 ;
- vendredi 23 décembre 2016 de 14h00 à 17h00.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur transmis au Maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête seront tenus à la disposition du public pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Au terme de l'enquête publique et après que le commissaire enquêteur ait rendu son rapport et ses conclusions motivées, la modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU), éventuellement modifiée ou complétée, sera soumise à l'approbation du Conseil municipal de la commune de Gassin.

Des informations sur le dossier soumis à l'enquête peuvent être demandées auprès de Madame Anne-Marie WANIART, Maire de Gassin, responsable du projet, ainsi qu'auprès du service urbanisme de la commune.

Le Maire
Anne-Marie WANIART

